

## LE RADAR AUTONOME



### Fonctionnement :

Le radar autonome mesure instantanément la vitesse des véhicules. Au-delà de la vitesse limite autorisée, le passage du véhicule déclenchera le flash de l'équipement mis en place.

Le radar autonome peut calculer la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation, et jusqu'à quatre voies. Il différencie les catégories d'usagers, et notamment les poids lourds, afin de contrôler les limitations de vitesse spécifiques.

Transporté au moyen d'une remorque, ce radar est facilement déplaçable sur des zones de dangers, derrière les balises d'un chantier, sur un terre-plein central, en accotement ou sur trottoir.

Une marge de 5 km/h (en dessous de 100 km/h) ou de 5 % (au-dessus de 100 km/h) est prise en compte. Par exemple, un véhicule est enregistré à une vitesse de 97 km/h, le chiffre retenu est de 92 km/h.

Pour rappel, les articles R413-1 à R413-13 du Code de la Route définissent les vitesses limites autorisées et les articles R413-14 et R413-14-1 définissent les sanctions pour dépassement de ces vitesses.

Le radar autonome, comme tous les radars vitesse, est signalé par un panneau d'annonce, de type SR3.

### Procédure de verbalisation :

L'infraction est enregistrée par le radar. Les clichés sont analysés par un officier de police judiciaire du Centre Automatisé de Constatation des Infractions Routières de Rennes.

L'avis de contravention n'est pas transmis si l'infraction n'est pas caractérisée ou s'il y a le moindre doute.

Malgré ces vérifications, pour toutes questions relatives à la contravention, l'usager peut contacter l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions par téléphone au 0811 10 20 30, ou sur Internet en consultant le site : <https://www.antai.gouv.fr>

Toutes les questions relatives au contrôle automatisé peuvent être envoyées à l'adresse suivante : [radar.automatique@interieur.gouv.fr](mailto:radar.automatique@interieur.gouv.fr)

### Renseignements complémentaires :

50 radars autonomes seront déployés sur le territoire national d'ici à la fin 2015, au moins 150 en 2016.

